

L'ÉGALITÉ

JOURNAL RÉPUBLICAIN HEBDOMADAIRE

DES ILES SAINT-PIERRE & MIQUELON.

Prix de l'abonnement payable d'avance.

Saint-Pierre.	Un an	12 fr. 00
—	Six mois	7 00
outre-mer.	Un an	15 00
—	Six mois	9 00

Administration, rues JACQUES-CARTIER et de SÈZE.

Administrateur-Gérant, A. LEMOINE.

Rédacteur en chef, G. WINTREBERT

Prix des insertions.

Faits divers	1 fr 00
Annonces, la ligne	0 30
Réclames, la ligne	0 75

On nous rendra cette justice, c'est que malgré nos opinions républicaines nous n'avons jamais attaqué le clergé, malgré certaines fautes qui nous avaient été signalées chez lui, et que nous avons même refusé d'insérer dans nos colonnes des protestations qui paraissaient fondées.

Nous nous sommes borné à critiquer certains actes du supérieur ecclésiastique, en signalant comme étant de nature à nuire à la religion dont loin de nous moquer, nous reconnaissions l'utilité.

Mais bien entendu nous entendons par Religion le respect et la crainte de Dieu.

Cette religion la donne la force et le courage pour les grandes entreprises en même temps qu'elle console les malheureux et retient parfois ceux qui seraient tentés de commettre un délit ou un crime.

Lorsque le malheur vient frapper une famille, lorsque la mort vient brutalement lui ravir un des siens, c'est dans la prière que la pauvre mère éploie chercher sa consolation, c'est avec la pensée que le cher petit être enlevé s'est envolé au ciel qu'elle écoute les condoléances de ceux qui l'entourent.

De semblables idées, on ne nous verra jamais les attaquer, mais quand il le faudra nous les défendrons comme toute chose utile à la société.

Et c'est malheureusement de défendre la religion que des agissements maladroits des ministres de Dieu compromettent que nous nous en occupons aujourd'hui.

Un fait inoui, scandaleux même s'est produit dimanche dernier :

Un jeune enfant étant mort le matin à 4 heures de la diphtherie la famille se décida avec résignation aussi flouable qu'intelligente, sur la prière du chef de service de santé, à le faire enterrer le jour même.

Mais la famille et les médecins proposent et le clergé dispose.

Ou sait en effet que son grand chef ne veut pas enterrer le dimanche et que les désirs, les prières des intéressés, les voeux du conseil général n'ont fait qu'enraciner sa volonté, son entêtement.

Un certificat d'urgence fut envoyé à la mairie mais le vicaire de service à l'église exigea, contre tout usage et pour la première fois, un autre certificat du chef de service de santé constatant qu'il n'y avait aucun danger au point de vue épidémique à laisser entrer le corps dans l'église.

Naturellement le corps ayant été mis dans une bière en zinc, le chef du service de santé délivra ce certificat.

Mais, comme on se doutait qu'il serait obtenu ou se garda bien de l'attendre, et on alla chercher le pauvre petit corps sans l'assistance d'aucun enfant cœur et on ne le conduisit pas à l'église, malgré les vives protestations des parents et amis des père et mère éplorés.

Le vicaire du service que nous n'incriminons pas pa~~ce~~ qu'il ne fait qu'obéir aux ordres reçus se borna à déclarer qu'il lui était expressément défendu de laisser entrer les corps dans l'église le dimanche.

Nous le croyons sans peine, et nous avons la conviction qu'il a du souffrir, le pauvre

homme, d'être obligé de se conformer à de telles instructions auxquelles ne l'avait pas habitué le brave abbé Letournoux. Ou, il a du souffrir d'entendre les protestations désobligantes de la foule, comme souffre en temps grève le soldat qui reçoit des piées des grevistes et n'a pas le droit de se défendre par ce qu'il doit, avant tout, OBÉIR À LE CONSIGNE.

En vain fobjecterait-on pour défendre le supérieur ecclésiastique (si on lui trouvait des défenseurs) qu'étant absent de St-Pierre il ne peut assumer aucune responsabilité.

Allons donc ! nous le mettons au défi de désavouer son vicaire sans reconnaître (ce qui n'est pas) qu'il manque à notre clergé colonial les sentiments d'abnégation et de dévouement qui conduisent le prêtre au chevet des mourants jusqu'au dernier soupir, qui lui font mépriser les épidémies pour remplir à côté du médecin du corps son rôle de médecin de l'âme.

Mais, nous dira-t-on, le prêtre est maître dans son église, il vend ses prières comme vous vendez votre journal.

Non certes répandrons nous, distinguons : Nous ne recevons nous aucun aumône de personne, nous ne sommes pas à la charge du contribuable et à ce seul titre nous avons le droit de nous faire l'écho d'une colonie indigne.

Et si nous protestons c'est encore au nom de la santé publique, au nom du respect des arrêtés pris en vue des épidémies et notamment de celui du 15 octobre 1891.

Cet arrêté ne peut être sérieusement appli-

FEUILLETON DE L'ÉGALITÉ

No 12

UNE DROLE D'HISTOIRE

NOUVELLE SAINT-PIERRAISE

Pendant qu'elle était en train de se dévêter, Albert faisait le guet. Il avait pour mission de signaler l'approche — assez invraisemblable, d'ailleurs — de quelque promeneur ou touriste, mission facile, car l'œil pouvait scruter au loin, la plage déployant une étendue kilométrique, vierge d'obstacles.

Le moment psychologique pour Adeline était celui où elle devait s'insérer dans son costume de bain. Albert, toujours en vedette, avait beau lui répéter

qu'il ne voyait personne. Elle se mourait de peur ! Enfin la chemise glissait, s'éployait en rond sur le sable, et Adeline la repoussant du pied s'infiltrait dans son costume. L'espace d'un éclair ! A peine la vieille carcasse avait-elle le temps, d'entrevoir des blancheurs incomparables, des rondeurs exquises. Le taffetas festonné se refermait sur tout cela. Une fois en règle avec les exigences de la civilisation, Adeline gambadait, légère, criant à Albert :

— J'y suis ! petit homme, à ton tour de te déshabiller.

Albert n'y apportait pas tant de façons. Il accrochait son chapeau à un piton, jetait ses vêtements d'un bord ou de l'autre, posait un galet sur sa chemise pour qu'elle ne s'envolât pas, et son costume mis, prenant sa femme par la main, il la conduisait au flot.

Elle n'était pas toujours endurante, la

mer ! Les jours de barouf, elle se hérisse de lames en volute qui s'écrasaient sur le rivage en flocons neigeux. Albert, pour faire la nique à cette gueularde, se planait debout devant elle, croisait les bras en signe de défi, mais d'une claqué la mer l'envoyait rouler et lui passait sur le corps.

Adeline, moins hardie, n'osait pas affronter la *furia* de la vague déferlante. Vainement son mari l'encourageait par des exhortations comme celle-ci : « Vas-y donc ! si tu savais comme c'est bon d'être douché ! Ça fouette le sang ! On ne sent plus le froid... » Elle s'entêtait, alléguant pour motif qu'elle ne voulait pas se mouiller les cheveux. En réalité, la claqué lui faisait peur. Sans doute elle aurait pu se retourner, la recevoir d'une autre façon qu'Albert, mais cette lame qui accourrait, crinière auvent, bavant

qué qu'après la levée du corps et dès lors il faut que l'enterrement ait lieu d'urgence, or l'incident que nous relatons aura pour conséquence forcée que désormais, chaque fois qu'un décès se produira, par suite d'épidémie, le samedi ou le dimanche, la famille voudra conserver le corps jusqu'au lundi pour pouvoir le faire passer par l'église.

Quand on voit de tels faits aussi révoltants, on est porté à se demander si l'enterrement religieux quand il est fait par de tels ministres de Dieu, n'est pas une vaste chinoiserie et si les prières faites sans l'assistance du clergé qui les refuse ne valent pas tout autant que celles qui sont faites dans l'église, et on peut dire avec raison que le jour où les enterrements civils seront plus fréquents bien des prêtres pourront s'écrier,

Mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa.

On nous dit qu'une pétition relative aux faits qui précédent doit être adressée à qui de droit par nos concitoyens.

Elle ne nous a toutefois pas été communiquée. Si, comme nous l'espérons, elle a pour résultat obtenir les enterrements religieux le dimanche en cas de nécessité et d'urgence, nous ne pouvons qu'en féliciter les signataires.

CARDINAUX DES MERS

Ces superbes homards que les pêcheurs viennent nous offrir chaque jour, à des prix raisonnables nous font penser qu'ils sont d'actualité de parler de la façon prodigieuse dont la nature leur remplace les membres brisés.

Les savants ont été à même de nous prouver, d'abord d'une façon certaine, la reproduction des organes de l'écrevisse.

Des expériences faites au laboratoire d'embryologie comparée au collège de France ont démontré que les autennes repoussent pendant le temps qui sépare une mue de la suivante. Les autres membres tels que les grosses pattes, les petites, les fausses pattes et la lamelle de la queue,

se régénèrent plus lentement, trois mues ayant lieu pendant leur régénération. Quand survient la quatrième mue, les membres régénérés ont toute leur force.

Dans la première année de leur existence, soixante dix jours suffisent aux jeunes écrevisses pour la régénération de ces divers membres. Il faut plus de temps à l'écrevisse adulte : la femelle a besoin de trois ou quatre ans pour refaire ses membres, et le mâle un an et demi à deux ans ; c'est que le male mue deux fois par l'an et la femelle une fois seulement. Enfin les yeux se régénèrent aussi chez ces vivaces animaux.

L'écrevisse fait peau neuve plus souvent que le serpent.

Sa première mue a lieu dix jours après l'éclosion et le jeune crustacé change huit fois de carapace au cours de sa première année. La seconde année, il subit cinq mues et dans la troisième une en juillet, une autre en septembre. Dès lors, comme nous l'avons dit, la mue devient annuelle pour les femelles, bisannuelle pour les mâles. L'accroissement est la raison directe du nombre des mues.

Pour effectuer sa mue, l'écrevisse se met sur le flanc, soulève son corslet avec sa tête et son dos et dégage ainsi la partie antérieure de son corps ; puis par un brusque mouvement de la partie postérieure, l'animal se sépare entièrement de sa vieille carapace.

Les crabes et les homards jouissent du même privilège de voir repousser leurs membres brisés. Les pêcheurs du golfe de Cadix ne l'ignorent point. M. Octave Sachot a raconté quelque part que, dans la petite ville de Porto-Santa-Maria—célèbre par ses courses de taureaux et ses vias exquis,—il s'étonnait de la prodigalité avec laquelle son hôte lui servait quotidiennement des plats de pinces de crabes.

« Que faites-vous du reste de la bête ? demanda un jour le voyageur.

l'écume, l'horripilait comme la brutalité d'un viol.

Alors elle attendait que la lame passât, et dans l'écume blanchâtre vomie par la vague en se retournant, elle s'avanzait jusqu'à *nijumbes*, secouée de petits frissons, qui lui faisaient remonter le sang au cœur. Brusquement elle s'immergeait. Albert venait la chercher, et tous deux se jetaient à corps perdu dans cette houle mouvante qui les menaçait, les balançait, et qu'ils dominaient de leur force, car, ai-je besoin de le dire ? l'art de la natation n'avait plus de secrets ni pour elle ni pour lui.

Un jour qu'ils s'adonnaient à leur plaisir favori, ils eurent une surprise qui, après leur avoir fait peur, les fit beaucoup rire. Au moment où Adeline se retirait de l'eau, elle vit à une trentaine de pas un photographe, la tête recouverte d'une lustrine, qui braquait son objectif

dans leur direction. Par où était-il venu ? De la terre où des cieux ? Adeline jeta un cri de colombe effarouchée, et Albert, étant sorti de l'eau, alla droit à l'inconnu qui toujours encapuchonné derrière son instrument, opérait avec la tranquillité du devoir accompli. Il se mit à rire en reconnaissant un de ses amis, photographe — amateur à ses moments perdus qui, emporté par l'amour de son art, avait trouvé l'occasion excellente de photographier la carcasse du navire naufragé avec des baigneurs pour animer le tableau.

Le photographe et lui se serrèrent la main, et Albert pour bien montrer qu'il ne lui gardait pas rancune de son arrivée imprévue voulut à toutes forces lui présenter sa jeune femme. Adeline d'abord se fit prier, s'excusant de son deshabillé ; mais comme elle n'était pas bégueule, elle se décida à venir. Après tout,

— La bête ? Nous la laissons bien tranquille sur son rocher jusqu'à ce qu'il soit repoussé d'autres pattes, que nous ne manquerons pas de lui enlever plus tard quand le moment sera venu... »

Depuis lors, ajoutait le voyageur, « je n'ai jamais pu me représenter le rivage de Porto-Santa-Maria autrement que comme un vaste promenoir d'invalides peuplé de manchots. »

Mettre des crabes en couple réglée comme de jeunes chênes, l'idée ne manque pas de pittoresque ; mais, la Société protectrice des animaux—qui prend la défense des crustacés, comme des bipèdes—ne manquerait certainement pas de s'émouvoir et de lancer ses foudres sur les peu scrupuleux pêcheurs, qui infligent sans remords de semblables mutilations aux « cardinaux des mers ».

L'ALLIANCE FRANÇAISE

La Société de l'Alliance française est à peine formée, que nous sommes à même d'en constater l'utilité et les bienfaits annoncés dans nos précédents numéros.

Dejà deux jeunes gens appartenant à d'honorables et riches familles d'Halifax et Sydney ont débarqué du *Saint-Pierre*.

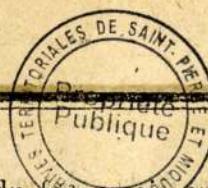
Ils ont dû être présentés au président de cette société patrioïque et aux professeurs du Collège à qui ils doivent demander des leçons de langue française. Certes les négociants qui, suivant nos conseils, se sont fait inscrire comme membres honoraires de l'Alliance Française ne regretteront pas leur cotisation annuelle de six francs d'jà probablement gagnée par eux depuis l'arrivée de ces jeunes étrangers.

Les membres de l'Alliance ont fait un heureux choix en la personne de monsieur de Latard de Pierrefeu le si sympathique président du conseil d'appel à qui

elle n'était pas si indécente que ça ! Le costume montait haut, fermait bien. A peine distinguait-on sous l'étoffe mouillée qui plaquait des seins petits mais très rigides.

XVII

La présence du jeune ménage sur Langlade n'avait pas été sans éveiller la curiosité publique. Langlade est moins et plus qu'un hameau. C'est, comment dirais-je ? un territoire où sont disséminées quelques fermes. Dans ces fermes, il y a, outre le personnel dirigeant, des gens de service, et la valetaille causait de cette jeune femme qui courrait sur la plage pieds nus, « comme une singe », alors qu'elle avait des bottines, qui grimpait dans les buttereaux, au risque d'avaler de la poussière jaune, de s'en emplir les yeux, les oreilles et les narines, et enfin qui prenait des bains de mer, quand rien n'indiquait sur elle qu'elle eut une maladie



nous ne connaissons que des amis dans la colonie.

Conciliant, affable, d'un abord facile, homme du monde, Monsieur de Pierrefeu était tout désigné pour être appelé aux délicates fonctions de Président de cette société.

Ce choix intelligent a été confirmé par l'arrêté récent de Mousieur le Gouverneur qui a nommé Mousieur de Pierrefeu inspecteur primaire.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette nomination; car nous connaissons le dévouement de ce nouvel inspecteur à la cause de l'enseignement moderne tel que nous l'aimons.

Faits divers

En rapportant sur la foi des racontars la fin tragique du sieur Delépine, matelot du *Velléda*, nous avons donné certains détails inexacts qu'il est de notre devoir de rectifier, maintenant que nous savons à qui nous entenir, par suite de l'arrivée en navire *Velléda* dans notre port.

L'événement a eu lieu le 22 mars, deux jours après le départ de Granville. Le navire se trouvait par une latitude de 49° 30' nord et une longitude de 12° 04' ouest. Vers midi, le matelot Delépine s'est jeté à la mer, a refusé de prendre la bouée qu'on lui envoyait et a été sauvé malgré lui par les matelots Frémont et Renaud. On le transporta dans sa cabine où on le changea de vêtements et on le coucha. On le croyait endormi quand un sieur Le Moal qui était descendu dans le poste reçut une bûche par la tête. Il remonta sur le pont, criant que Delépine était devenu fou. Le second descendit dans le poste et reçut à son tour plusieurs bûches qu'il évita. Le capitaine commanda à ses hom-

mes de s'emparer du fou, mais aucun n'osa descendre l'escalier au bas duquel se trouvait Delépine, ayant un couteau dans chaque main.

Voyant la situation, le capitaine Touquerant ordonna de virer de bord, ayant l'intention de déposer Delépine dans le premier port qu'il rencontrerait, mais bientôt une fumée épaisse filtra des ouvertures du poste et de la cale. Le feu avait mis le feu à la paille des couchettes. On ne savait l'endroit précis où l'incendie avait été allumé. Il fallait agir, promptement. Une partie de l'équipage s'employa à jeter des seaux d'eau dans le poste, et d'autres cherchèrent à défoncer la cloison qui sépare le poste de la cale pour pouvoir pénétrer jusqu'à Delépine. L'équipage était très émotionné, le feu gagnait de plus en plus. C'est alors qu'il réclama à grands cris le fusil. Une ouverture avait été pratiquée à coup de hache dans la cloison du poste. On passa le fusil tout chargé au matelot Vincent qui, sans viser, lâcha la détente.

Aucun cri ne répondit à la détonation. On se rendit maître de l'incendie en jetant de l'eau par les ouvertures pratiquées et avec une gaffe on tâta jusqu'à ce qu'on pût saisir Delépine. Quand on crut qu'on le tenait en respect, on pénétra dans le poste et alors on trouva Delépine, étendu sans mouvement, le crâne fracassé. Le plomb dont le fusil était chargé avait fait balle et le feu avait été tué instantanément.

Tels sont les faits relatés dans le rapport de mer du capitaine Touquerant. Lundi matin, le Procureur de la République et le juge d'instruction, ainsi que le commissaire de l'inscription maritime se sont transportés à bord du *Velléda* pour examiner la configuration des lieux et interroger les gens de l'équipage. L'enquête se poursuit. Nous espérons qu'elle se terminera favorablement pour le capi-

taine Touquerant très avantageusement connu ici et à Granville.

Dans la nuit du 19 au 20 juin, la goëlette anglaise *Olive Branch* jaugeant 42 tonneaux, s'est perdue sur la côte de Langlade, à l'endroit appelé l'Ause au Capelan. L'équipage a été sauvé et hospitalisé par les gardiens du phare de la Pointe-Plate. La goëlette naviguait sur le est.

Dimanche dernier, le nommé Guyomard (Corentin) et ses matelots Letallec (Yves), et Teste (François), partaient de l'Anse à Pierre vers 2 heures du matin pour aller sur les fonds de pêche.

A environ trois milles au large de la pointe Ouest, un sieur Désiré Poirier dit Moule à Plomb qui avait remarqué un wary à la voile fut tout surpris de ne plus le voir.

Il circula vers l'endroit où il l'avait aperçu et trouva l'embarcation chavirée. Ceux qui la montaient avaient disparu. Il prit le wary à la remorque jusqu'à l'Anse à Dolisie.

Un malheur n'est que trop certain. Le sieur Guyomard (Corentin), était renommé pour son travail et sa hardiesse. Il était père de cinq enfants. C'était le gendre de M. Guerguin à qui, dans cette douloureuse circonstance, nous adressons le témoignage de nos sympathies.

Le Conseil d'appel, dans sa dernière audience, a confirmé par adoption de motifs les jugements rendus par le tribunal de commerce dans les instances introduites contre M^s J. F. et C^{ie} banquiers par le syndic de la faillite Cormier.

Ces jugements conformes aux conclusions du syndic condamne les défendeurs à rapporter à la masse toutes les sommes reçues du tailli depuis le 1^{er} janvier 1892.

de peau à guérir. On se perdait en conjectures sur cette manière de vivre incohérente.

Les langues marchèrent bien mieux encore, après qu'Adeline eut commis l'imprudence de donner quelques pièces de linge à laver. A la fontaine où se réunissaient les trois ou quatre lavandières de l'endroit, on se montrait avec des hochements de tête significatifs des mouchoirs plus grands que la main, des pantalons blancs avec toutes sortes de cordons à coulisses, et des chemises outrageusement échauderées aux cols et aux épaulettes. De ces chemises sans manches, brodées, avec des points à jour sur le « poitrail », on en gaussa jusqu'à Miquelon, et comme tout s'exagère en chemin, les Miquelonaises parlaient en pinçant les lèvres de la dame de Langlade qui portait des chemises si fines, si fines qu'on aurait pu les faire passer à travers une bague. Les dessous d'Adeline étaient bien près de la faire traiter de « Par-

sienne », ce qu'il en langage Miquelonais signifie « gourmandine »

Adeline cependant ne tenait pas à se singulariser. Elle parlait avec douceur au petit vacher, elle demandait le temps aux conducteurs de bœufs, elle faisait des menus cadeaux à la gardeuse d'oies. Que pouvait-on lui demander de plus? Qu'elle montât à cheval, sans selle, comme les Langladières, mais en vérité, c'eut été trop exiger d'elle!

Elle prouvait encore sa bonne volonté en s'occupant des choses de la ferme. Une fois elle voulut traire une vache. Elle se tapit sous le ventre de la génisse qui, les pis gonflés, se prêtait avec bonne grâce au soulagement de ses mainelles. De sa blanche main Adeline empoigna les pendeloques graisseuses, les serra avec force, s'y suspendit même, et tirant sur une tétine voulut lui faire pisser le lait dans la jatte placée en dessous. Elle ne put y parvenir. Et comme elle se dépitait,

Albert qui était là lui dit en riant :

— Ma chérie, tout s'apprend dans la vie. Il faut apprendre pour être gardien de phare! Apprendre pour jouer de l'accordéon! Apprendre pour repasser des chemises d'homme! Apprendre pour emballer des objets fragiles dans une caisse!

Il ajouta méchamment :

— Il n'y a que deux choses que les femmes savent naturellement: mentir et tromper.

Adeline se fâcha tout rouge :

— Taisez-vous, Monsieur. Quelle abomination! C'est encore à votre cercle qu'on vous a appris ces vilénies.

Adeline ne pouvait souffrir le cercle Saint-Pierrais, depuis le jour où, passant rue Nielly, elle avait entendu quelqu'un tousser en haut du balcon. Elle prétendait que « c'était pour se moquer... »

Sa haine n'avait point d'autre cause, mais avouez qu'elle était légitime.

(A suivre)

Le Concert de la Société Musicale. — Beaucoup de monde au concert donné dimanche après-midi, sur le Kiosque place du gouvernement par la Société Musicale.

Le programme était des mieux composés.

On a surtout apprécié le Chalet et Martha.

Les solistes ont joué avec leur talent habituel et ont récolté une ample moisson de bravos.

En somme concert qui a démontré les incessants progrès que ne cesse de faire cette société.

Une erreur typographique s'est glissée dans notre dernier numéro à l'article concernant la Société Musicale.

Au lieu de dire que la liste serait clause à partir du premier septembre nous devions mettre JUSQU'AU premier septembre.

Les cuirassés de la marine le « Victoria » et le « Camperdown », faisant partie de l'escadre de la Méditerranée sont abordés au large du port de Tripoli (Syrie). L'éperon du « Camperdown » ayant fait une large ouverture dans le flanc du « Victoria », celui-ci a coulé au bout de 15 minutes, l'avant sombrant le premier. Des 718 hommes qui composaient l'équipage, 343 ont péri, y compris l'amiral Tryon, qui avait refusé de quitter le pont de son navire; beaucoup d'officiers ont également péri.

OBJETS TROUVÉS

Il arrive parfois aux jeunes filles de perdre au bal des objets qu'elles ne retrouvent jamais,

Cette fois il n'en sera pas ainsi, grâce à la publicité de notre journal.

Il a été déposé dans nos bureaux un objet perdu dimanche dernier par une jeune fille au bal de Savoyard, propriété Girardin.

La personne qui l'a trouvé nous a autorisé à le remettre contre les indications d'usage.

Les lecteurs comprendront notre discréetion,

Tout ce que nous pouvons dire c'est que ça n'est pas un bonbivoire,

L'Administrateur-Cérant, A. LEMOINE.

ANNONCES

Etude de M^e Pierre PÉPIN, avocat-agréé sis à Saint-Pierre rue Jacques Cartier.

VENTE PAR LICITATION.

En l'étude de Me Eugène Salomon, no-

taire de la colonie, sise rue de Sèze, le mercredi douze juillet 1893, à deux heures du soir.

Une maison, terrain et dépendance le tout sis à Saint-Pierre, rue Truguet, borné au nord par Elissando, au sud par la propriété Emile Houdouze et la propriété Charles Hacala, à l'est par Girardin Eugène et à l'ouest par la rue Truguet. Le dit immeuble indivis entre les époux Laralde Etienne et leurs enfants mineurs

Mise à prix deux mille cinq cents francs ci 2,500 fr. 00

Cette vente a été ordonnée par jugement rendu par le tribunal civil de Saint-Pierre le 12 juin 1893 à la requête de M. Saint-Martin Légasse neveu, négociant demeurant à Saint-Pierre, domicile élu étude de Me Pierre Pépin, avocat-agréé à Saint-Pierre, rue Jacques-Cartier, ledit M. Saint-Martin Légasse neveu, pris en sa qualité de créancier des époux Laralde ci-après nommés, contre 1^o le sieur Etienne Laralde, charpentier, 2^o la dame Adeline Theletchea, épouse assistée et autorisée du dit sieur Etienne Laralde, demeurant ensemble à Saint-Pierre, 3^o le sieur Theletchea Dominique, marin, demeurant à Saint-Pierre, pris en sa qualité de tuteur ad hoc des enfants mineurs Etienne, Marie-Rose, Joséphine, Adèle et Anita Laralde à cause de l'opposition d'intérêts existant entre les dits mineurs et les père et mère.

La vente aura lieu en présence du tuteur ad hoc ou lui dument convoqué.

Le cahier des charges est déposé en l'étude du notaire de la colonie où toute personne peut en prendre connaissance.

Saint-Pierre, le 27 juin 1893.

L'avocat-agréé poursuivant,

Pierre PEPIN.

AVIS.

Me Pierre Pépin, avocat, informe les intéressés qu'avant son départ de la colo-

Service

postal.

De Saint-Pierre-Miquelon en Europe

ST-PIERRE, dimanche	Arrivée à PARIS dimanche
14 mai 1893	28 mai 1893
28 mai	11 juin
11 juin	25 Juin
25 juin	9 juillet
9 juillet	23 juillet
23 juillet	6 août
6 août	20 août
20 août	3 septembre

D'Europe à Saint-Pierre-Miquelon

De PARIS vendredi	Arrivée à ST-PIERRE vend
9 juin	23 juin
23 juin	7 juillet
1 juillet	21 juillet
21 juillet	4 août
4 août	18 août
18 août	1er septembre
1er septembre	15 septembre
15 septembre	29 septembre